

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 21 mai 2021

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 21 mai 2021 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p><b>Arnage - 32 avenue de la Liberté - Acquisition-amélioration de 4 logements</b>  <b>Emprunt de 194 068,52€- Le Mans Métropole Habitat</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100 % - Encours garanti 194 068,52€</b>                      Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant total de 194 062,52 €, en vue de l'acquisition et de l'amélioration de quatre logements, situés 32 avenue de la Liberté à Arnage.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
2	<p><b>Sargé-Les-Le-Mans - Opération Résidence Renaissance</b>  <b>Construction de 11 logements - Emprunt de 1 112 788 €</b>  <b>Le Mans Métropole Habitat - Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100%</b>  <b>Encours garanti 750 788 €</b>                      Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant total de 750 788 €, en vue de la construction de 11 logements, situés 2 et 4 place de la Poste et 7 et 9 rue Principale, sur la commune de Sargé-Les-Le-Mans</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
3	<p><b>La Milesse - Opération L'Etoile - Construction de 3 logements</b>  <b>Emprunt de 201 936,25€- Le Mans Métropole Habitat</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% - Encours garanti 201 936,25€</b>                      Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 100% à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant total de 201 936,25€, en vue de la construction de 3 logements, situés 3 rue de Sillé, sur la commune de La Milesse.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
4	<p><b>St Saturnin - Boulevard de la Maule</b>  <b>Acquisition en VEFA de 39 logements - PODELHIA</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% - Encours garanti 1 573 000€</b>                      Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% accordée à PODELHIA pour des emprunts de 361 000 €, 994 000 €, 670 000 €, 585 000 € et 195 000 € en vue de la construction de 39 logements, boulevard de la Maule à St Saturnin.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
5	<p><b>St Saturnin - Boulevard de la Maule</b>  <b>Acquisition en VEFA de 10 logements - PODELHIA</b>  <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% - Encours garanti 674 500€</b>                      Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% accordée à PODELHIA pour des emprunts de 228 000 €, 517 000 €, 281 000 €, 150 000 € et 50 000 € en vue de la construction de 10 logements, boulevard de la Maule à St Saturnin.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
6	<p><b>Délégation de compétence de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement - Avenant n°17 à la convention de délégation 2014-2021.</b>                      L'avenant n°17 à la convention de délégation 2014-2021 permet d'ajuster les objectifs et droits à engagements du parc public liés au plan de relance pour l'année 2021.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
7	<p><b>Le Mans - résidence Elisabeth Vigée rue Henri Champion - LE MANS METROPOLE HABITAT - Construction en VEFA - secteur Diffus - 18 PLUS et 4 PLAI - Exercice 2021</b>                      Des aides de 40 540 € de l'Etat et de 103 000 € de Le Mans Métropole sont accordées à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2021 des aides à la pierre au titre du projet de Résidence Elisabeth Vigée" rue Henri Champion au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
8	<b>Saint Georges du Bois - Le Champ de la Grange - SARTHE HABITAT - Construction en secteur Diffus - 4 PLUS et 2 PLAI - Exercice 2021</b> Des aides de 10 400 € de l'Etat et de 29 000 € de Le Mans Métropole sont accordées à Sarthe Habitat dans le cadre de la programmation 2021 des aides à la pierre au titre de l'opération "Le Champ de la Grange" à Saint-Georges du Bois.	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
9	<b>Le Mans - Divers groupes de 623 logements - participation financière de Le Mans Métropole à des travaux de sécurisation des logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2021</b> Une aide de 124 144 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de sécurisation de logements.	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
10	<b>Le Mans - Divers groupes (45 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT</b> Une aide de 17 663 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation de logements.	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
11	<b>ALLONNES - 6 rue Léo Delibes et 1 rue Claude Debussy - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux propriété de SARTHE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2021</b> Une aide de 1 254 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
12	<b>Le Mans - ZAC Pontlieue Vauguyon Compte Rendu Annuel au Concédant Situation financière au 31 décembre 2020 Avenant n° 11 : Prorogation de la durée de la convention de concession</b> La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2020 de la ZAC Pontlieue Vauguyon au Mans. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 22 849 539,84€ L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 5 283 008,15€ dont l'intégralité a été versée.	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
13	<b>La Chapelle-Saint-Aubin - ZAC Coeur de Vie II Compte Rendu Annuel au Concédant Situation financière au 31 décembre 2020</b> La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2020 de la ZAC Coeur de Vie II à la Chapelle-Saint-Aubin. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 6 735 336 € L'apport financier de Le Mans Métropole est de 420 000 € et a été intégralement versé. L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 342 987 €	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
14	<b>Allonnes _ ZAC du Vivier II Prorogation d'une durée de convention de concession Avenant n° 6</b> La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC du Vivier II à Allonnes jusqu'au 27 juin 2024 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
15	<b>Sargé-Lès-Le-Mans - ZAC de la Pointe Prorogation durée de convention de concession Avenant n° 7</b> La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC de la pointe à Sargé-Lès-Le-Mans jusqu'au 30 septembre 2023 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
16	<p><b>Le Mans - ZAC de la Cartoucherie</b>  <b>Remise d'ouvrages des espaces verts, cheminements piétons, aire de jeux et mobilier urbain (phase Ouest et Sud-Est)</b>            La délibération vise à autoriser Monsieur le Président en tant qu'autorité concédante de la ZAC à signer, le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert des espaces verts, des cheminements piétons, de l'aire de jeux et du mobilier urbain des phases Ouest et Sud-Est de la ZAC de la Cartoucherie au Mans, de CENOVIA à la Ville du Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
17	<p><b>LE MANS - Rues Montauban/Etoile - Acquisition à la SCI CAP ROMAH</b>            LMM se rend acquéreur de locaux à usage de bureaux correspondant aux lots 104,219,220,235 et 236 de la copropriété Etoile Jacobins, aux prix de 300 000 € auprès de la SCI CAP ROMAH</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
18	<p><b>LE MANS – Aménagement chemin de l’Etre des Prés – Acquisition aux conjoints MOIRE</b>            Le Mans Métropole se rend acquéreur d'un bien immobilier, cadastré LM n°250, d'une superficie de 806 m², situé 244 avenue Olivier Heuzé au Mans, pour un montant de 165 000 €, auprès des conjoints MOIRE.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
19	<p><b>LA CHAPELLE SAINT AUBIN - Allée de la Fontaine - Acquisition aux copropriétaires du lotissement "Allée de la Fontaine"</b>            Le Mans Métropole doit acquérir l'allée de la Fontaine à la Chapelle Saint Aubin, cadastrée pour partie sections AA n° 235-239-243 et 248, d'une superficie totale de 2 004 m², auprès des Copropriétaires du lotissement « Allée de la Fontaine », afin de l'intégrer au domaine public communal, moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire de 1 €</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
20	<p><b>LE MANS - 1 rue de Bulgarie - Cession à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)</b>            Dans le cadre du projet de restructuration du Centre Commercial de l'Épau sur la commune du Mans, Le Mans Métropole cède à l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires le lot n°11 du bâtiment C de la copropriété du centre commercial de l'Épau situé au Mans, 74 rue de l'Estérel, 2 à 10 rue de Hongrie, et 1 à 7 rue de Bulgarie, sur la parcelle cadastrée section EH n° 338 pour un prix net de taxe de 105 000 €</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
21	<p><b>LE MANS – Rue du 19 mars 1962 – Ex caserne de Pontlieue – Cession à Le Mans Métropole Habitat</b>            LMM cède à LMMH la parcelle cadastrée IM 292 d'une superficie de 1 142 m² correspondant à l'ancienne caserne des pompiers de Pontlieue au prix de 74 230 € net de taxe.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
22	<p><b>LE MANS – Lycée Marguerite Yourcenar – Transfert de domanialité publique de Le Mans Métropole à la Région Pays de la Loire</b>            Le Mans Métropole doit transférer, à titre gratuit, les parcelles cadastrées section HR n°202 et 257 d'une superficie de 15 029 m², rue du Miroir au Mans, à la Région Pays de la Loire.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
23	<p><b>RUAUDIN - Rue des Primevères - Transfert de domanialité publique</b>            Le Mans Métropole doit acquérir une partie de la rue des Primevères à Ruaudin, cadastrée section AA n° 121 et 122, ainsi qu'un espace vert supportant une pompe de relevage cadastré section AA n°120, d'une superficie totale de 1 614 m², afin de l'intégrer au domaine public communal, à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
24	<p><b>LA CHAPELLE SAINT AUBIN - Route de Palluau - Transfert de propriété de la Chapelle Saint Aubin vers Le Mans Métropole</b>            Le Mans Métropole doit intégrer au domaine public communal la voie communale dénommée route de Palluau à La Chapelle Saint Aubin à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
25	<p><b>LE MANS - Boulevard Pierre Lefaucheux - Servitude au profit d'ENEDIS</b>            Afin de procéder à l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine, Le Mans Métropole accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle cadastrée section RW n° 23, située dans une bande de 1 mètre de large sur une longueur de 15 mètres, rue Pierre Lefaucheux au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
26	<p><b>LE MANS - 18 rue du Printemps - Servitude au profit d'ENEDIS</b>  Afin de procéder à l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine, Le Mans Métropole accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle cadastrée section IS 450, située dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur de 13 mètres, 18 rue du printemps au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
27	<p><b>LE MANS - Rue du Pied Sec - Servitude au profit d'ERDF</b>  Afin de procéder à l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine, Le Mans Métropole accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ERDF pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle cadastrée section IM 762, située dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 35 mètres, rue du Pied Sec au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
28	<p><b>LE MANS – Eglise Coëffort/place Washington – Servitude au profit de GRDF</b>  Afin de procéder à l'établissement à demeure d'une canalisation souterraine d'environ 3 mètres, Le Mans Métropole accepte la servitude de passage et d'entretien d'une bande de 3 mètres de large et d'une longueur de 62 mètres au profit de GRDF pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur les parcelles cadastrées sections DX 128 et 129, situées Eglise Coëffort/place Washington au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021
29	<p><b>Convention entre Le Mans Métropole et la commune de Mulsanne pour une prestation de conseil en organisation auprès du service technique</b>  La ville de Mulsanne a souhaité être accompagnée par une prestation de conseil en organisation.  A cette fin, elle souhaite un accompagnement de la part de Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	25 mai 2021